



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2602

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Présents et représentés eau et assainissement : 209

Nombre de procuration : 78

Quorum : 289.17

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 309.81

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 2.41

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Approbation du compte administratif 2022 : Budget Eau Potable

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	2 788 910.87 €
Résultat reporté	800 000, 00 €
Résultat de clôture	3 588 910.87€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	1 296 981.80 €
Résultat reporté	-1 531 817.93 €
Résultat de clôture	- 234 836.13 €

RESULTAT CUMULE

Total cumulé	3 354 074.74 €
---------------------	-----------------------

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2022 du budget eau potable.

ADOPTÉ

à la majorité Le compte administratif 2022 du budget eau potable.

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**